


Procédure file

| Informations de base | | |
|---|--------------------------------|--------------------|
| INI - Procédure d'initiative | 2006/2206(INI) | Procédure terminée |
| Banque centrale européenne: rapport annuel | | |
| Sujet 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC | | |

| Acteurs principaux | | | |
|-----------------------|---|-------------------------------------|--------------------|
| Parlement européen | Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
| | ECON Affaires économiques et monétaires | PSE BERÈS Pervenche | 14/03/2006 |
| Commission européenne | DG de la Commission | Commissaire | |
| | Affaires économiques et financières | ALMUNIA Joaquín | |

| Événements clés | | | |
|-----------------|--|---|--------|
| 07/09/2006 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 10/10/2006 | Vote en commission | | Résumé |
| 13/10/2006 | Dépôt du rapport de la commission | A6-0349/2006 | |
| 26/10/2006 | Résultat du vote au parlement |  | |
| 26/10/2006 | Débat en plénière |  | |
| 26/10/2006 | Décision du Parlement | T6-0464/2006 | Résumé |
| 26/10/2006 | Fin de la procédure au Parlement | | |

| Informations techniques | |
|--|------------------------------|
| Référence de procédure | 2006/2206(INI) |
| Type de procédure | INI - Procédure d'initiative |
| Sous-type de procédure | Rapport d'initiative |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 54 |
| Étape de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission parlementaire | ECON/6/34935 |

| Portail de documentation | | | | |
|---|--|------------------------------|------------|----|
| Projet de rapport de la commission | | PE376.772 | 28/08/2006 | EP |
| Amendements déposés en commission | | PE378.669 | 19/09/2006 | EP |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A6-0349/2006 | 13/10/2006 | EP |

| | | | | |
|---|------------------------------|------------|----|--------|
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | T6-0464/2006 | 26/10/2006 | EP | Résumé |
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | SP(2006)5316-2 | 23/11/2006 | EC | |

Banque centrale européenne: rapport annuel

La commission a adopté le rapport d'initiative élaboré par Pervenche BERÈS (PSE, FR) en réponse au rapport annuel 2005 de la Banque centrale européenne.

La commission se félicite de la politique de la BCE «qui se concentre sur son objectif principal, à savoir maintenir la stabilité des prix», en précisant qu'elle a eu raison d'augmenter les taux en 2005. Le rapport souligne toutefois que la Banque doit être bien consciente des risques qu'impliquent, pour la croissance, des augmentations continues des taux d'intérêt, et qu'elle doit continuer à ancrer les anticipations inflationnistes à des niveaux compatibles avec la stabilité des prix.

S'agissant de la nomination des membres du directoire de la BCE, les députés européens sont d'avis que leur nationalité ne saurait jouer aucun rôle. Tout en rappelant que le traité exige que les candidats soient dotés d'une expérience professionnelle dans le domaine monétaire ou bancaire, ils jugent également important d'assurer une diversité des profils représentés au directoire.

Soulignant que la crédibilité de la BCE dépend également de la transparence optimale de ses processus de décision, la commission demande à nouveau la publication de brefs procès-verbaux des réunions du conseil des gouverneurs de la BCE, présentant clairement les arguments en faveur et à l'encontre des décisions prises et les raisons pour lesquelles ces décisions ont été prises. Elle ajoute toutefois que cette forme de communication ne saurait remplacer les conférences de presse accordées par le Président de la BCE immédiatement après ces réunions, dans la mesure où elles apportent «des indications très précieuses et à point nommé aux observateurs et aux acteurs du marché».

Le rapport invite la BCE à ne pas rester inactive dès lors que «la valeur de la masse monétaire M3 demeure élevée» et à étudier attentivement l'évolution du marché hypothécaire et des prêts «fusions/acquisitions». Il lui demande également d'explorer les raisons de l'augmentation sensible (près de 21 %) du nombre de coupures de 500 EUR en circulation et d'analyser la nature des transactions opérées avec ces coupures et la répartition par pays de la demande.

Soulignant les risques d'ajustements rapides aux déséquilibres internationaux, la commission rappelle que le traité confère la responsabilité de la politique de change au Conseil sans toutefois spécifier les moyens de matérialiser cette compétence. Elle invite l'Eurogroupe, le Conseil et la BCE à exercer pleinement leurs compétences respectives et à intensifier la coordination de leurs actions en matière de politique de change.

Enfin, le rapport indique que, «dans le débat mondial qui s'ouvre sur la nécessité de mieux contrôler l'activité des fonds d'arbitrage, compte tenu notamment de l'évolution aux États-Unis, l'Union européenne devrait prendre l'initiative», et invite la BCE à réaliser d'autres analyses dans ce domaine.

Si un grand nombre des éléments du rapport sont le résultat d'un compromis entre les groupes politiques, certains différends persistent, conduisant les députés européens du Groupe socialiste à s'abstenir lors du vote final en commission. Plusieurs amendements risquent donc d'être déposés en plénière.

Banque centrale européenne: rapport annuel

En adoptant le rapport d'initiative de Pervenche BERÈS (PSE, FR) par 157 voix pour, 49 contre et 84 abstentions, le Parlement européen se félicite de la politique de la Banque centrale européenne qui se concentre sur son objectif premier, à savoir préserver la stabilité des prix, estimant qu'il était judicieux de relever les taux en 2005 après les pics d'inflation ayant atteint jusqu'à 2,6% en 2005. Le rapport souligne toutefois que la Banque doit être consciente des risques de hausse continue des taux d'intérêts pour la croissance, tout en contrôlant les anticipations relatives à l'évolution de l'inflation. La BCE devrait en particulier rester attentive à l'évolution des prix du pétrole et de l'immobilier, ainsi qu'à l'existence persistante de liquidités excédentaires. Le rapport insiste sur la nécessaire poursuite du processus d'assainissement pour créer les bases d'une croissance durable et invite les États membres à tirer davantage parti de la récente reprise économique en 2006 en consolidant plus sérieusement leurs budgets. Il reconnaît par ailleurs l'importance des réformes structurelles et d'investissements tout en soulignant que la concurrence sur les marchés de l'Union européenne et la haute qualité de l'emploi sont des moteurs de la croissance économique et que leur influence sur les progrès en termes d'efficacité et d'innovation ne saurait être entravée.

Pour ce qui concerne les nominations au Directoire de la BCE, les députés insistent sur le fait que la nationalité ne peut être retenue comme critère de sélection. Tout en soulignant que le traité exige des candidats une expérience en matière monétaire et bancaire, les députés estiment qu'il est important que les membres du directoire aient des profils de carrière variés. Les députés estiment que la transparence et la responsabilité démocratique ex ante seraient améliorées si le Conseil examinait plusieurs candidatures potentielles et si le choix du candidat par le Conseil était ensuite entériné par un vote du Parlement.

Les députés demandent aussi, une fois de plus, que les comptes rendus succincts des réunions où sont fixés les taux soient publiés, et que les arguments pour et contre ces décisions ainsi que les raisons les motivant soient clairement exposés. Cette pratique ne devrait pas selon eux se substituer aux conférences de presse tenues par le président de la BCE à l'issue des réunions et qui fournissent un aperçu précieux en temps réel aux observateurs et aux acteurs du marché.

Le rapport invite la BCE à prendre des mesures pour remédier aux niveaux toujours élevés de la masse monétaire M3 et à analyser les évolutions observées sur les marchés des prêts hypothécaires, des fusions et des acquisitions. Il préconise par ailleurs que la Banque examine les raisons de l'augmentation de près de 21% du nombre de billets de 500 euros en circulation et les risques potentiels qui y pourraient être associés.

Les députés invitent en outre la BCE à introduire dans la seconde génération de billets des êtres vivants, des paysages, des œuvres humaines européennes ou des personnages européens qui bénéficient d'un consensus. Selon eux en effet, la première génération de billets, dont toutes

les représentations de ce type avaient été bannies, contribue à donner une image froide de la construction monétaire et concourt à la distanciation des Européens à l'égard de l'euro.

Le rapport insiste sur les risques que représentent les ajustements rapides en termes de déséquilibres mondiaux. Les députés invitent l'Eurogroupe, la BCE et le Conseil à intensifier leur coordination dans le domaine de la politique des taux de change.

Le Parlement partage les craintes exprimées par la BCE au sujet des "hedge funds". Les députés appellent aussi la BCE à analyser ce problème.

Le Parlement rappelle enfin sa demande d'un mouvement d'unification de la représentation de la zone euro au sein des institutions financières internationales afin de défendre ses intérêts avec une puissance en rapport avec son poids économique.